Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260330-2026_03_10RECT-DE

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 18 heures, le conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le dix-neuf février deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

CADIN Laurent
CHAPRON Frédéric
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
HUET Solvec
JÉHAN Jean-Pierre
LATIMIER Daniel
LE GLATIN Dominique
LEFFONDRÉ Isabelle
LENORMAND Ludovic
LE MERCIER Pierrick
MARTIN Fabrice
MOISAN Catherine
OLIVIERO Nathalie
RAULT Thérèse

Absentes excusées : HAMON Sophie (Donne pouvoir à MOISAN Catherine).

Monsieur Laurent CADIN est arrivé avec du retard, il a rejoint la séance à 18h15.

Nombre de membres en exercice : 18 **Nombre présents :** 16 **Votants** : 17

Secrétaire : Solvec HUET

2026-03-10 : BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
Après rectification de la délibération initiale erronée, cette version la remplace
7.1 - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Après présentation par Madame MOISAN Catherine désignée présidente de séance, du CFU 2025 du budget principal de la commune.

Michel RICHARD, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, 17 voix pour le compte financier unique du budget de la commune comme suit :

Section de fonctionnement :
- Dépenses : 1 255 280.99 €
- Recettes : 1 738 350.02 €

Excédent de fonctionnement : 483 069.03 €

Section d'investissement :
- Dépenses : 1 296 103.29 €
- Recettes : 1 445 010.08 €

Excédent d'investissement : 148 906.79 €

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260330-2026_03_10RECT-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD



Certifié exécutoire par la Présidente
compte tenu de la réception

en Préfecture le 12 mars 2026
et de la publication le 12 mars 2026

